

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

Rapport de la Commission des finances chargée d'examiner le préavis n° 2023/52

Financement des projets informatiques non couverts par un préavis spécifique Crédit-cadre annuel 2024

1. Résumé

En date du 24 octobre 2023, les sous-commissaires de la COFIN rattachés à la direction LEA se sont entretenus au sujet du préavis mentionné en titre avec Vincent Nainemoutou, Adjoint à la cheffe de service (absente pour cause de maladie) ainsi que Mme Nathalie Bovet, Cheffe comptable de la Direction LEA.

Le préavis couvre le crédit-cadre annuel du SOI et permet de mener des projets informatiques dont le développement est généralement supérieur à une année comptable. Le préavis couvre aussi les autorisations d'achat de matériel informatique pour l'administration.

D'un total de 1'870'100 CHF, les détails des montants demandés sont :

- Crédit-Cadre : 900'000 CHF
- Autorisations d'achat : 970'100 CHF

L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Remarquons que des charges d'intérêt annuelles seront facturées sur ces montants : les SIL et le service de l'eau subiront un taux d'intérêt de 1.75% alors que les autres services subiront un taux d'intérêt de 1.5%.

2. Situation du crédit-cadre ouvert pour l'année 2023

La situation du crédit-cadre de l'année 2023 figure au point 5 du préavis.

Le montant alloué était de 1'440'000 CHF. En 2023, 1'000'000 a été dépensé et le solde de 440'000 serait dépensé en 2024 selon le plan des investissements.

Tous les projets mentionnés dans le crédit-cadre ont un budget conforme avec ce qui était prévu sauf les projets « Amarrage » (+70%) et « Gestion LAMAL » (+6%) dont les surcoûts seront compensés par la non mise en œuvre du projet « CRM transverse ». Ce dernier est remis dans la liste des financements 2023

3. Crédit-cadre 2024

La situation du crédit-cadre de l'année 2024 figure au point 6 du préavis.

La Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 900'000.-, en diminution de CHF 540'000.- par rapport au crédit-cadre pour 2023.

On retrouve de nombreux projets déjà financés en 2023 :

- Encadrement des travaux récurrents

- Business analyste
- CRM transverse (reprise de 2023)

Les autres projets concernent le datacenter, le développement d'une solution pour l'activité de gérance, un pilote de CRM pour la Ville, la numérisation de la taxe de séjour et la mise en ligne de la collection de l'Art Brut.

4. Autorisations d'achat informatiques

En sus des financements de projet, le SOI requiert un montant de 970'100 CHF pour l'achat de matériel informatique selon les détails suivant

- 500'000 CHF sont une ventilation d'achats internes du SOI vers les différentes directions de la Ville
- 470'100 CHF sont des achats de matériel.

La sous-commission vous recommande d'accepter les conclusions du préavis.

Lausanne, le 30 octobre 2023

Fabrice Moscheni et Mathias Paquier